

## REUSSIR DANS LE SUPERIEUR : VOUS AUSSI ?

# Devenez Concepteur-Maître d'œuvre en Construction Passive

### Vous souhaitez :

- **Poursuivre ou reprendre des études :**

dans des parcours de la formation supérieure, en alternance, qui répondent à un réel besoin des entreprises du bâtiment et de l'excellence énergétique.

- **Développer :**

de nouvelles compétences professionnelles dans les domaines suivants :  
conception, études, conduite de chantiers.

- **Choisir :**

une formation conçue pour un public professionnel ou en devenir, ancrée dans la pratique.

- **Acquérir :**

des compétences spécifiques en adéquation avec les besoins et de l'expérience à travers le partage.



# La construction passive, définition et concept



Dans un bâtiment passif, le bien être thermique n'est pas assuré par un système de chauffage conventionnel mais uniquement par **le réchauffement de l'air entrant via la ventilation mécanique contrôlée.**

Le bâtiment passif est implanté et orienté de manière à capter le maximum de chaleur provenant du soleil tout en se protégeant des surchauffes estivales. Le confort d'été est assuré par des protections solaires amovibles et des échangeurs géothermiques, tels que des puits canadiens.

**C'est la base de l'architecture bioclimatique.**

Pour que cela soit possible, la puissance de chauffage demandée par le bâtiment ne doit pas dépasser **10w/m2.**

En résumé un bâtiment passif c'est :

-  Economique
-  Sain
-  Confortable

## Concevons ensemble des bâtiments performants et agréables à vivre.



Photos : Espace Eco Entreprenant - Siège de la Fédération Française de la Construction Passive  
Bâtiment passif certifié

# Protocole de certification

La Fédération Française de la Construction Passive **certifie les bâtiments passifs et à énergie positive** selon un protocole rigoureux et exigeant comprenant :

## Les critères d'un bâtiment passif :

- **Besoin en chauffage** : 15 kWh EF/m<sup>2</sup>/an.
- **Étanchéité à l'air** : 0,6 vol/h à n50.
- **Consommations tous usages** : 120 kWh EP/m<sup>2</sup>/an.

## Les exigences de la Fédération :

- **Garantie de la qualité de l'air intérieur** : mesures CO<sub>2</sub> et pilotage de la ventilation, silencieux sans fibres minérales.
- **Garantie de pérennité des parois** : vérification d'absence de condensations.
- **Garantie des consommations énergétiques** : appareil de mesures Pilaute, PSI ou factures contrôlées.

Grâce à l'expertise de la Fédé, vous bénéficiez d'une **certification avec des critères très exigeants** dont des mesures et vérifications sur place.



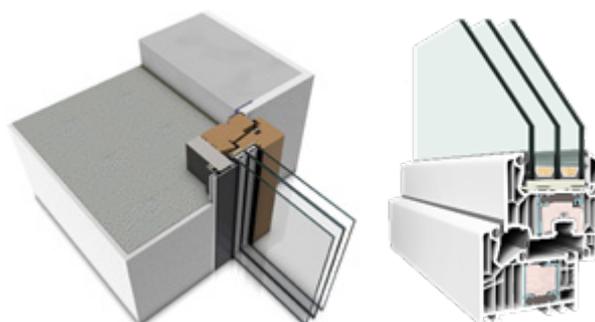
# La qualité de réalisation est toujours liée à la qualité de la formation



## En entreprise

Soyez **accompagné** d'un architecte, d'un maître d'œuvre, d'un bureau d'étude, d'un constructeur ou d'une entreprise générale qui construit des bâtiments passifs certifiés.

Vous serez en alternance et aurez un **projet tutoré certifié passif**, réalisé en synergie avec l'entreprise d'accueil.

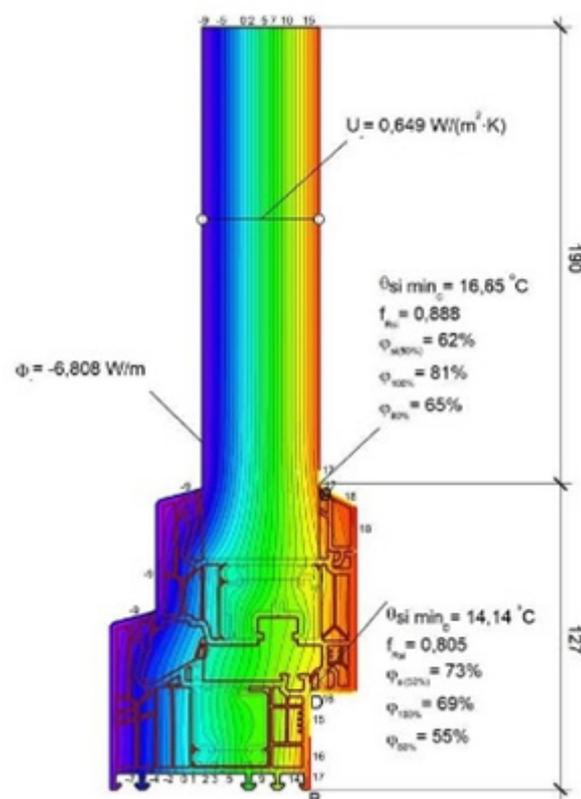


## A l'école & en formation

En adéquation avec les **besoins** révélés par les retours d'expériences et le travail d'un expert, **Oze et de la Fédération de la Construction Passive.**

Bénéficiez de la **meilleure pédagogie** qui a fait ses preuves chez les **Compagnons du Tour de France.**

Une équipe enseignante composée d'un directeur, **expert en construction passive, certificateur, formateur** durant de longues années y compris à l'éducation nationale. Des enseignants qui sont tous des **professionnels expérimentés**, maîtrisant les domaines pour lesquels ils interviennent.



## Accompagné d'un tuteur

**Vivez l'expérience du tutorat** en vous faisant accompagner d'un professionnel qui vous suivra tout au long de votre cursus.

Des **intérêts partagés**, votre réussite sera aussi la sienne et celle de son entreprise.



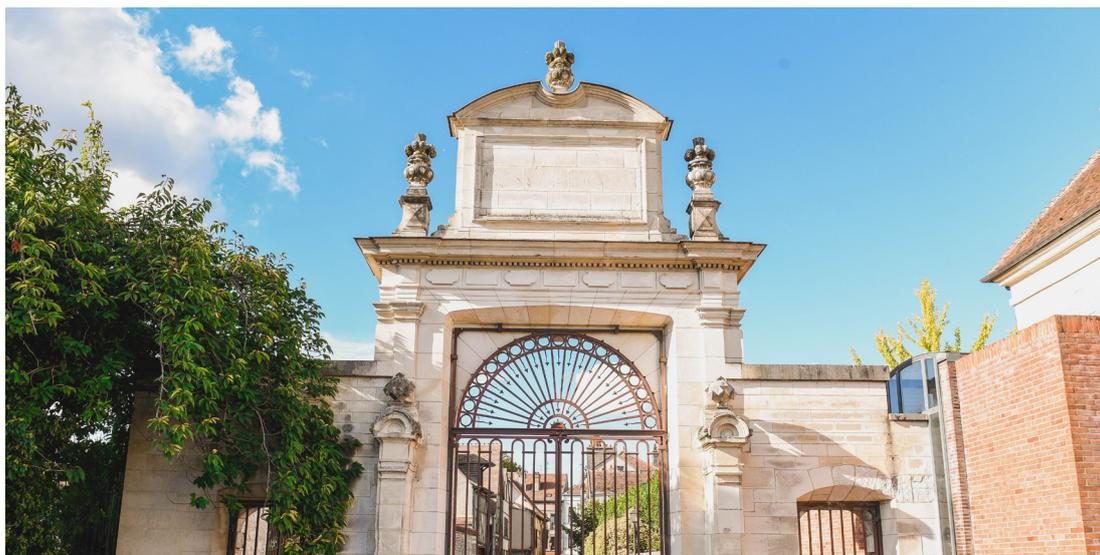
## Avec l'alternance, augmentez les chances de recrutement

**L'alternance vous permettra d'obtenir un emploi pérenne.**

C'est aujourd'hui, et plus que jamais, une voie reconnue et synonyme de réussite.

- Votre formation est gratuite
- Vous préparez une formation de niveau 6
- Vous apprenez un métier en étant accompagné(e)
- Vous accumulez une longue expérience tout en vous formant
- Vous percevez un salaire tout au long de votre formation
- Vous bénéficiez du statut de salarié(e) de votre entreprise
- Vous découvrez plus vite le monde de l'entreprise
- Vous gagnez en maturité et en responsabilité

# Votre formation dans des conditions privilégiées



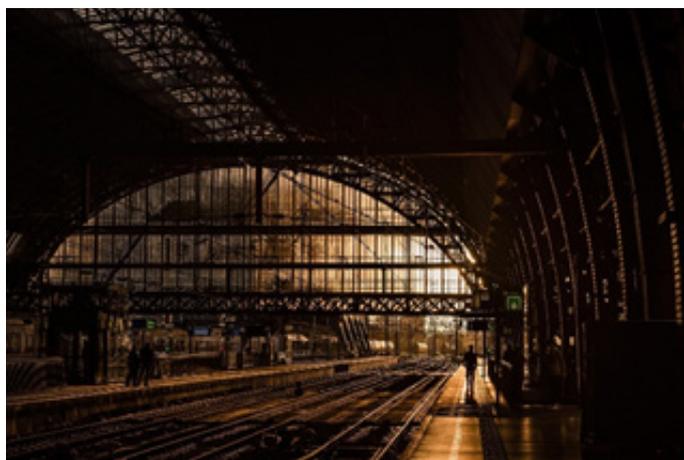
**Troyes en Champagne-Ardenne, une ville dynamique et vivante.**

## **Siège de la section locale de la Fédération Française de la Construction Passive : Fédépassif Champagne-Ardenne**

Profitez d'un cadre idéal pour vous former au sein d'un bâtiment classé site historique.

### **Infos pratiques :**

- Logements économiques.
- Gare de Troyes < 2 kms de l'ISCP
- Troyes est situé à 1H30 de Paris
- Environnement économique et intellectuel stimulants.



### **Loisirs :**

- Animations, spectacles & évènements culturels
- Piscine et tous les sports plein air



# Le centre de formation



**Etablissement privé porté par une Fédération professionnelle et un Institut universitaire dans la même démarche et le même esprit.**

## La Fédération Française de la Construction Passive :

Fondée en 2012 par JC Tremsal, expert et formateur en Construction Passive, la Fedépassif, association loi 1901 a été créée pour :

- Promouvoir et faciliter la construction passive.
- Etudier et concevoir : des outils de calculs, des outils de mesures et de contrôles ainsi que des matériels +fenêtres et ventilations.
- Certifier les matériels, fenêtres et ventilations.
- Certifier les bâtiments passifs.
- Conseiller les membres adhérents.
- Echanger des connaissances et des expériences.

## Institut Universitaire des Métiers et du Patrimoine (IUMP) :

Centre de formation spécialisé dans le patrimoine bâti a été créé en 1989 par les organisations professionnelles de la branche du bâtiment en vue de répondre aux besoins de perfectionnement des personnels des entreprises, des nouveaux embauchés ou de demandeurs d'emploi (dans le cadre d'actions conventionnées par la Région).

Diplôme Universitaire en gestion d'entreprise du patrimoine bâti :

Trois diplômes en deux ans pour reprendre ou créer son entreprise dans le bâtiment : CAP, BAC PRO et Diplôme universitaire Bac +2.

[www.iump.fr](http://www.iump.fr) / [www.btpcfa-grandest.fr](http://www.btpcfa-grandest.fr)



**Réunions techniques** : vous pourrez rencontrer 50 à 80 professionnels qui s'y retrouvent lors des fameux « **Mercredis de la Fédé** »

[www.fedepassif.fr](http://www.fedepassif.fr)



Notre formation s'articule autour d'une alternance entre les savoirs professionnels dispensés au sein de l'IUMP, leurs applications lors de stages en entreprises et les savoirs universitaires dispensés par le Campus des Comtes de Champagne, antenne de l'université Reims Champagne-Ardenne, qui vous permettent d'acquérir toutes les compétences professionnelles nécessaires à la création ou la reprise d'une entreprise dans l'un des trois métiers enseignés : Plombier Chauffagiste, Menuisier Agenceur et Maçon du patrimoine bâti.

# La formation côté pratique

## PROGRAMME DE FORMATION SUR 1 AN

Vous allez durant cette année étudier le concept du bâtiment passif, l'architecture bioclimatique, la thermique du bâtiment, l'étanchéité à l'air, les vitrages et fenêtres, la ventilation, le confort d'été et d'hiver, la gestion des risques juridiques, la certification... soit 14 unités d'enseignement.



Formation de **Niveau 6**  
(équivalent Licence)



**1 AN**  
en alternance



Date de démarrage :  
**Octobre 2021**

## PROCESSUS DE RECRUTEMENT

### Public concerné



Technicien du bâtiment, technicien du génie civil ou thermique, architecte, ingénieur des métiers du bâtiment, technicien bureaux d'études thermique ou structure, compagnon charpentier ou maçon, et tous les équivalents par la pratique professionnelle, dont la reconversion professionnelle motivée.

### Etapes d'admission

1

Téléchargez le dossier d'inscription sur [www.institutconstructionpassive.fr](http://www.institutconstructionpassive.fr) et une fois renseigné, renvoyez le à l'ISCP.

3

Un entretien vous sera proposé.

2

Une commission pédagogique évaluera votre candidature, et portera son attention également sur votre projet et votre motivation.

4

Si l'entretien est concluant, vous serez déclaré admissible. Vous pourrez alors bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la démarche active de recherche d'entreprise.

## LIEU DE FORMATION



TROYES



### Renseignements

Institut Supérieur de la Construction Passive  
09.72.40.65.82  
[jct@institutconstructionpassive.fr](mailto:jct@institutconstructionpassive.fr)  
[www.institutconstructionpassive.fr](http://www.institutconstructionpassive.fr)

Institut Universitaire des Métiers et du Patrimoine  
03.25.80.74.09  
[contact@iump.fr](mailto:contact@iump.fr)  
[www.iump.fr](http://www.iump.fr) / [www.btpcfa-grandest.fr](http://www.btpcfa-grandest.fr)

Fédération Française de la Construction Passive  
09.72.34.89.59  
[jct@fedepassif.fr](mailto:jct@fedepassif.fr)  
[www.fedepassif.fr](http://www.fedepassif.fr)

